



APPEL À LA MOBILISATION

CTN ECT

Montreuil, le 17 février 2015


TRACT ECT

RÉFORME DU FERROVIAIRE : LES ECT/ESV NE SONT PAS EPARGNÉS

Depuis le 1er janvier 2015, la séparation en 3 EPIC est devenue effective. Les personnels des ECT/ESV sont dans l'EPIC Mobilités. Entre les conséquences de la réforme et le quotidien qui ne cesse de se dégrader, les personnels des ECT/ESV sont pleinement concernés.

La question essentielle de la dette du système ferroviaire n'a pas été réglée. La Direction favorisera les fermetures de lignes au profit des services d'autocars et de co-voiturage, le non renouvellement du matériel roulant, la dégradation des conditions sociales des cheminots.

La réforme dans les ECT/ESV, quelles conséquences ???

Pour les personnels des ECT/ESV, cela se solderait par :

- L'amplification de la spécialisation par activité,
- La fin du métier unique et transverse, au profit d'un métier commercial polyvalent,
- L'arrivée de la concurrence et ses conséquences (reculs sociaux et dumping social),
- Fin du titre I, sédentarisation...
- L'intensification du travail avec fusions des pôles d'appui tels que CPST, personnels administratifs, RH, conduisant à une baisse des services rendus aux cheminots en proximité,
- La généralisation du modèle EAS (exemple : réduction de 50% des effectifs comme annoncé à Strasbourg) avec des conséquences sur les autres personnels et notamment l'encadrement,
- la systématisation des accueils embarquement/débarquement réalisés à 100% par les ASCT et intégrés comme Journées de Travail dans les roulements,
- Suppression du RH0077 au profit d'une Convention Collective Nationale du voyageur.

En ce sens, l'absence de considération des personnels en grève les 5 et 6 décembre 2014 dénote le mépris que la Direction porte à nos revendications et à notre quotidien :

- Besoins d'effectifs quantifiés = la Direction répond par la négative
- Amélioration des conditions de travail = la Direction agite la nouvelle tenue !
- Garantir une meilleure sûreté = la Direction étend l'EAS : moins d'ASCT, moins de problèmes !
- Unicité du métier = la Direction répond poursuite de la dédicace et des réductions d'activité dans les ECT
- Déroulement de carrière = la Direction répond gel des contingents de notations pour tous !

« La voie du service public » garante de notre avenir

La CGT propose, au travers d'un 6 pages, dans le cadre de la loi du 04 août 2014, une organisation de la production locale, territoriale et nationale ainsi que ses exigences sur les négociations concernant la CCN (réglementation du travail) et les activités sociales.



Pour ce qui nous concerne, la CGT revendique la structuration suivante :

Nationalement : La Direction Des Trains doit se trouver dans l'EPIC SNCF de tête afin d'être efficace et au service des activités. Ce positionnement correspond aux relations ligne métier, hiérarchique et prescripteur nécessaires entre la Direction Des Trains, l'EPIC Mobilités et les établissements notamment pour tous les aspects métiers (tenue, outils, formations initiales et continues, emploi...). Garante d'une équité entre tous les établissements, quel que soit l'activité ou le produit.

Territorialement : Des EMACT (Etablissements Multi-Activités Commerciaux Trains) mono-métier à l'image des ECT existants. Garants de l'équité entre les personnels de chaque établissement (déroulement de carrière, parcours professionnels, maintien des compétences, CPST unique et transverse...).

Localement : Des résidences multi-activités permettant de vivre et travailler dans sa région, pour une organisation du travail au plus près des réalités de production.

Au-delà de cette structuration, la CGT revendique :



- Un retour à la mixité, gage d'emplois, de charges de travail diversifiées et de parcours professionnels équitables ;
- Le maintien du métier d'ASCT unique et transverse sur la base des fondamentaux du métier ;
- Le maintien du titre 1 de roulant ;
- Le maintien de pôles RH, CPST...
- La présence d'ASCT en nombre suffisant sur tous les trains du premier au dernier, pour tenir compte de toutes les problématiques, notamment de sûreté et répondre aux besoins du service public ;
- Un accueil embarquement réalisé par les agents de l'escale et de la SUGE avec des ASCT en appui du dispositif ;
- Une Convention Collective Nationale sur la base minimale du RH0077 ;
- L'amélioration des conditions sociales et salariales de tous les cheminots.

L'austérité frappe de plein fouet notre entreprise et nos métiers. Désormais, il faut imposer une autre voie. Ainsi, la mobilisation des personnels des ECT/ESV est primordiale.

La Fédération CGT des Cheminots appelle à amplifier les mobilisations dans la dynamique de la manifestation du 29 janvier pour exiger ensemble la Voie du Service Public !

En ce sens, nous vous proposons de débattre partout sur la possibilité d'intervenir fortement le jour de la consultation du CCE sur la réforme du ferroviaire puis tous ensemble de définir les suites !

